

CONSOMMATIONS AUXILIAIRES

Une démarche à ne pas négliger

Comprendre le CERFA d'exonération d'accise sur l'électricité en une minute.

Le CERFA 2040-TIC-ATT-E-SD permet de déclarer à votre fournisseur les consommations pouvant bénéficier d'un régime spécifique d'accise sur l'électricité. Pour les centrales de production, cette démarche concerne notamment l'électricité consommée par les auxiliaires nécessaires au fonctionnement et au maintien de la capacité de production.

1. A quoi sert le CERFA ?

Il formalise votre demande d'exemption, d'exonération ou de tarif réduit d'accise auprès de votre fournisseur d'électricité.

- Le formulaire est transmis au fournisseur, pas directement à l'administration (sauf demande de la DGFiP).
- Pour les consommations liées aux auxiliaires d'une centrale de production, le motif E05 – « Production d'électricité et maintien de la capacité de production d'électricité » est à renseigner.

2. Pourquoi BKW vous le demande ?

Pour identifier les consommations concernées et appliquer correctement le régime fiscal associé dans le cadre du contrat de fourniture.

- Site concerné et référence compteur / PRM.
- Pourcentage de consommation déclaré comme éligible.
- Informations du bénéficiaire et du fournisseur.

3. Comment calculer la part éligible ?

Le pourcentage repose sur une estimation des consommations.

$$\text{Consommation éligible estimée} \div \text{consommation totale estimée} \times 100$$

Le pourcentage doit refléter au mieux l'usage réel prévu de l'électricité.

4. Quand le transmettre ?

Idéalement avant le début de la fourniture afin que le régime puisse être appliqué dès le démarrage.

- Reçu au plus tard le 10 du mois : application possible dès le mois en cours.
- Reçu après le 10 : application à compter du mois suivant.
- L'attestation reste valable pendant le contrat, sauf changement de situation.

A RETENIR

- Le CERFA permet de déclarer les consommations concernées par un régime spécifique d'accise.
- Il doit être transmis à BKW, votre fournisseur d'électricité.
- Une attestation complète et à jour permet d'appliquer correctement le régime pendant le contrat.

Télécharger le CERFA : [2040-TIC-ATT-E-SD 06 2026](#)